

14 Septembre 2012

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 26 avril 2012, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **03/09/2012** au **07/09/2012** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
03/09/2012	101 000	5,9495	600 899,50
04/09/2012	106 756	5,8812	626 794,77
05/09/2012	108 000	5,7640	622 512,00
06/09/2012	194 555	5,7524	1 119 158,18
07/09/2012	120 000	5,9007	708 084,00
TOTAL	630 131		3 677 448,45

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.